

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

**Prêt à la FIPOI en faveur de l'Union internationale pour la conservation
de la nature et de ses ressources (UICN) à Gland (Vaud)**

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Burgos, Elie

Bevorzugte Zitierweise

Burgos, Elie 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Prêt à la FIPOI en faveur de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) à Gland (Vaud), 2007 - 2008*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 25.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Aussenpolitik	1
Beziehungen zu internationalen Organisationen	1

Abkürzungsverzeichnis

Allgemeine Chronik

Aussenpolitik

Beziehungen zu internationalen Organisationen

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 07.12.2007
ELIE BURGOS

En décembre, le Conseil fédéral a approuvé le message relatif à l'octroi d'un prêt de 20 millions de francs à la **Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI)** destiné au financement de la construction d'un nouvel immeuble administratif pour l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN).¹

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 27.05.2008
ELIE BURGOS

Les chambres ont examiné durant l'année sous revue l'arrêté fédéral relatif à l'octroi d'un **prêt** sans intérêts de 20 millions de francs à la FIPOI en faveur de l'**Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources** (UICN) à Gland (Vaud), en vue du financement de la construction d'un nouvel immeuble administratif pour son siège. Au Conseil national, le député Hans Rutschmann (udc, ZH) a proposé de renvoyer cet objet au Conseil fédéral avec mandat de fournir aux chambres les documents nécessaires au traitement de cet objet. Cette proposition a toutefois été rejetée par 116 voix contre 43. Au vote sur l'ensemble, l'arrêté fédéral a été adopté par 127 voix contre 40. Le **Conseil des Etats** s'est aligné sur la décision du Conseil national à l'unanimité.²

1) FF, 2008, p. 183 ss.

2) BO CN, 2008, p. 59 ss.; BO CE, 2008, p. 285 ss.; FF, 2008, p. 5261 s.